



Ukraine : dans le cadre de la formation aux risques des armes explosives, les enfants dessinent des mises en situation et apprennent le comportement à adopter pour leur sécurité. © HI

Communiqué de presse

Observatoire des mines : 5'544 victimes en 2021 dont 75% de civils, un nombre toujours élevé pour la septième année consécutive

Genève, le 17 novembre 2022. Publié aujourd'hui, le rapport 2022 de l'Observatoire des mines fait état d'un nombre élevé de victimes causées par les mines pour la septième année consécutive : 5'544 victimes en 2021 dont 75% de civils. Du 21 au 25 novembre aura lieu à Genève la 20^{ème} conférence annuelle du Traité d'interdiction des mines avec les Etats parties qui se sont fixés l'objectif de parvenir à un monde sans mines d'ici 2025. Handicap International, qui a reçu le prix Nobel de la paix avec d'autres organisations pour sa lutte contre les mines, appelle les États à user de leur influence diplomatique pour pousser les États qui ne sont pas parties au Traité à cesser d'utiliser cette arme aveugle.

[Télécharger le rapport 2022 de l'Observatoire des mines.](#) (en anglais)

Un nombre élevé de victimes pour la 7^{ème} année consécutive

Le rapport 2022 de l'Observatoire des mines mesure l'impact du Traité d'Ottawa, qui interdit l'utilisation, la production, le transfert et le stockage des mines antipersonnel pour l'année 2021, avec des informations allant jusqu'en octobre 2022 lorsque cela est possible.

Le rapport révèle qu'au moins 5'544 victimes de mines et de restes explosifs de guerre ont été enregistrées en 2021 : 2'182 personnes ont été tuées et 3'355 personnes ont été blessées (le statut reste inconnu pour sept victimes). Plus de 75% des victimes enregistrées étaient des civils dont le statut était connu (4'200). Les enfants représentaient près de la moitié des victimes civiles dont l'âge était connu (1'696).

L'Observatoire souligne que les victimes dans de nombreux États et régions n'ont pas pu être comptabilisées, ce qui signifie que le nombre réel de victimes est probablement beaucoup plus élevé.

Nouvelles utilisations de mines antipersonnel

L'Observatoire des mines 2022 fait état de nouvelles utilisations par deux États, la Russie et le Myanmar, ainsi que par des groupes armés non étatiques dans au moins cinq pays : la République centrafricaine, la Colombie, la République démocratique du Congo, l'Inde et le Myanmar.

L'Observatoire souligne que la Russie, qui n'est pas un État partie au Traité d'Ottawa, utilise des mines antipersonnel en Ukraine : au moins huit types de mines terrestres ont été utilisés par les forces russes en Ukraine depuis février 2022. Il s'agit d'une situation sans précédent dans laquelle un pays qui n'est pas partie au Traité d'interdiction des mines utilise cette arme sur le territoire d'un État partie (l'Ukraine).

L'Ukraine utilise également des mines terrestres dans ce conflit, des mines antivéhicules qui ne sont pas interdites par le Traité d'Ottawa. [Human Right Watch a signalé en mai dernier](#) que « les forces russes et ukrainiennes ont largement utilisé des mines antivéhicules (également appelées mines antichars) dans au moins six régions : Donetsk, Tchernihiv, Kharkiv, Kiev, Odesa, Sumy et Zaporizhzhia. »

A propos de HI

[HI](#) est une organisation de solidarité internationale indépendante, qui intervient depuis 40 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Depuis sa création en 1982, HI a mis en place des programmes de développement dans près de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence.

A Genève, [Broken Chair](#) symbolise sa lutte contre les armes explosives et les violences infligées aux populations lors des conflits armés. Créé par Daniel Berset sur demande de HI et installé face aux Nations unies, le monument est un défi adressé à la communauté internationale. Il lui rappelle ses obligations de respecter le Droit international humanitaire et de protéger les civils contre l'usage des armes explosives en zones peuplées.